

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES EXAMINATEURS AUX EPREUVES ORALES
DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE TROISIEME CONCOURS
D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
SPECIALITE « ARCHEOLOGIE »
SESSION 2025**

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Vu le décret n° 92-901 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Vu l'arrêté d'ouverture de concours pour le recrutement des attachés de conservation du patrimoine spécialité « archéologie » en date du 03 décembre 2024 et déposé en Préfecture le même jour.
- Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne, et de troisième concours d'attaché de conservation du patrimoine en date du 28 avril 2025, déposé en Préfecture le 29 avril 2025.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Les examinateurs pour les épreuves orales d'admission des concours externe, interne et de troisième concours d'accès au grade d'attaché de conservation du patrimoine, spécialité « Archéologie » sont les suivants :

Epreuve orale de conversation avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel (externe)

- Madame Virginie MEUNIER, Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois, Présidente remplaçante du jury
- Madame Sandrine FONTENEAU, Représentante de la Commission Administrative Paritaire « A »
- Monsieur Olivier BRUN, Conservateur en Chef du Patrimoine au Département du Pas de Calais

Epreuve orale de conversation avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel (interne)

- Monsieur Yann VAXILLAIRE, Maire de Curtil Saint Seine, Président du jury
- Madame Virginie LE VEN, Attaché Principal au Centre de gestion de Côte d'Or,
- Madame Sabrina MARLIER, Attaché Principal de Conservation du Patrimoine au Département des Bouches du Rhône

Epreuve orale d'entretien avec le jury (3^e concours)

- Madame Élise TRAHAND, Maire Adjoint de Clénay
- Monsieur Fabrice GRAS, Attaché à la Communauté de Communes de Sanvignes-les-Mines
- Monsieur Franck ABERT, Attaché de Conservation du Patrimoine à la Maire de Dijon,

Interrogation orale sur l'option conservation

- Monsieur Fabien BLANC GARIDEL, Conservateur en Chef du Patrimoine à la Métropole Nice Côte d'Azur
- Madame Anne-Laure BRIVES, Attaché Principal de Conservation du Patrimoine à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Interrogation orale sur l'option médiation culturelle

- Monsieur Stéphane HEROUIN, Attaché de Conservation du Patrimoine à Chartres Métropole
- Madame Sonia DOLLINGER, Conservatrice du Patrimoine à la Ville de Lyon

Interrogation orale sur l'option histoire des institutions de la France

- Monsieur Stéphane KOTOVTCHIKHINE, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne
- Monsieur Fabrice HOARAU, Maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Bourgogne

Interrogation orale sur l'option conservation scientifique et technique

- Monsieur Éric BLANCHEGORGÉ, Conservateur en Chef du Patrimoine de la Ville de Troyes
- Madame Arianna ESPOSITO, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Epreuve orale facultative de traitement automatisé de l'information :

- Monsieur Éric MARTINEZ-LLORCA, Ingénieur en chef, Directeur Adjoint mobilité et infrastructures à la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Frantz PATERNE, Ingénieur d'études hors classe, Direction du numérique à l'Université de Bourgogne

Epreuve orale de langue d'anglais :

- Monsieur Frédéric DEFOIS, Professeur d'anglais
- Madame Patricia CHIROT, Professeur d'anglais
- Monsieur Jeffrey WESTCOOT, Professeur d'anglais
- Madame Clémence PONSARD, Professeur d'anglais

Epreuve orale de langue d'italien :

- Madame Sarah THEUNIS, Professeur d'italien
- Madame, Ilaria BELLANDI, Professeur d'italien

Epreuve orale de langue d'espagnol :

- Monsieur Luis REINA GARCIA, Professeur d'espagnol
- Madame Marie-Hélène PINDADO, Professeur d'espagnol

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 15.10.2025
La Présidente
Patricia GOURMAND